



Réunion du Mercredi 15 septembre 2021

Présents : Messieurs Jean Luc BIDART (Pdt), Philippe DUPIN, Christian LABORDE, Robert RITTIMANN.

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières journées de championnats départementaux (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les championnats se déroulant sous forme de brassage, le délai est ramené à 2 jours francs pour les 2 dernières rencontres.

U13

La Commission précise que toutes les demandes de modifications de date des rencontres doivent être motivées **et pas simplement au motif d'accord entre les clubs**. Les demandes doivent se faire au plus tard le mercredi 14H (réunion de la Commission du Foot Animation) précèdent la date du match et comportant l'accord du club adverse.

La Commission rappelle que la fourniture d'une tablette et l'utilisation de la FMI est une obligation pour les compétitions U13 et le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI (...) sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. En cas d'impossibilité le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution et sera retournée à competitions@gironde.fff.fr sous 48H accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif précis de non utilisation. (Art.17 des règlements sportifs du district).

La Commission, à la lecture des feuilles de matchs constate que les remplaçants sont souvent notés « N'a pas participé » et précise que ceux-ci entrés en cours de jeu (préconisation pour la catégorie) doivent être notés obligatoirement sur la FMI au moment du remplissage des « Faits de jeux »

Brassage LFNA

Demande de modification de rencontre

- Match 23590265 GRAVES FC / ST EULALIE FC 1 Poule E du 06/09/21

La Commission maintient la date de la rencontre car le manque d'effectif n'est pas un motif de report.

Feuille de match

- Match 23590250 LEGE CAP FERRET 1 / BLANQUEFORT ES 1 Poule D du 11/09/21

La Commission transmet le dossier à la Commission des Litiges concernant la non utilisation de la FMI et l'utilisation de la feuille de match papier.



DISTRICT DE LA GIRONDE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2021/2022

U13

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

- Match 23590266 PESSAC FC 1/ FC DU LANGONNAIS 1 Poule E du 11/09/21
La Commission transmet le dossier à la Commission des Litiges concernant la non utilisation de la FMI et l'utilisation de la feuille de match papier.

Courriers

- ST BLAYAIS (505569) du 10 septembre 2021 : courriel concernant son impossibilité de se rendre à Ambarès
La Commission prend note et confirme le forfait du Stade Blayais.

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
11 septembre 2021	H	23590310	STADE BORDELAIS 1	500021	Feuille de match mal remplie/non conforme	10€
	A	23590207	BLAYE STADE 1	505569	Forfait match (1er et 2ème)	40€
	E	23590265	ST EULALIE FC 1	524055		

**Tarifs et Amendes 2021/2022 du district de la Gironde*

Brassage N1

Demande de modification de rencontre

- Match 23590357 SALLOIS CA 1/ MARTIGNAS ILLAC 2 Poule B du 18/09/21
Accord des 2 équipes validé par la Commission pour inverser la rencontre au parc des Sports Maleyran à ST JEAN D'ILLAC

Courriers

- CENON US (511449) du 9 septembre 2021 : courriel du RTJ concernant le passage de son équipe 2 du brassage N1 en N2
La Commission ne peut accéder à votre demande et maintient donc votre équipe en N1. D'autre part elle vous précise que les courriers doivent être adressés au District par la boîte email officielle du club pour être pris en compte.
- FC LOUBESIEN (505554) du 10 septembre 2021 : courriel concernant la réversion de son équipe 2 du brassage N1 en N2
La Commission ne peut accéder à votre demande et maintient donc votre équipe en N1
- PORTES ENTRE 2 MERS (526527) du 15 septembre 2021 : courriel concernant son désengagement du N1
La Commission prend note et vous supprime de la poule H

Brassage N2

Demande de modification de rencontre

- Match 23845312 STE HELENE CA ENT 1 / BLANQUEFORT ES 3 Poule H du 18/09/21
Accord des 2 équipes validé par la Commission pour inverser la rencontre au stade Émile MIART au TAILLAN MEDOC
- Match 23845494 LEOGNAN USC 3 / UNION ST BRUNO 2 Poule T du 18/09/21
Accord des 2 équipes validé par la Commission pour inverser la rencontre au stade MONSEJOUR à BORDEAUX
- Match 23845554 GRAVES FC ENT 3 / PATRONAGE BAZADAIS 1 Poule Y du 18/09/21
La Commission maintient la date de la rencontre car le manque d'effectif n'est pas un motif de report.
- Match 23845523 NORD GIRONDE US 2 / GJ GARONNAISE Poule V du 18/09/21
La Commission maintient la date de la rencontre car le manque d'effectif n'est pas un motif de report.



DISTRICT DE LA GIRONDE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2021/2022

U13

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

Courriers

- **SUD GIRONDE (551098)** du 13 septembre 2021 : courriels concernant l'inscription d'une équipe en N3 et son inscription pour la deuxième phase en N2.
La Commission, précisant qu'il n'y a pas de N3, prend note de votre engagement pour cette deuxième phase en N2
- **FC GIRONDINS (551098)** du 13 septembre 2021 : courriel concernant le règlement du N2.
La Commission vous précise que ce règlement sera disponible sur le site en fin de semaine
- **US GUITRES (526527)** du 13 septembre 2021 : courriels concernant son désengagement faute d'effectif
La Commission prend note et vous supprime de la poule F
- **AS PAYS GABAYE (552522)** du 15 septembre 2021 : courriel concernant son impossibilité de se rendre à ST EMILION par manque d'effectif
La Commission prend note et confirme le forfait de ST CIERS ABZAC/MAR 1

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
18 septembre 2021	D	23845252	ST CIERS ABZAC/MAR 1	552522	Forfait match (1er et 2ème)	40€

**Tarifs et Amendes 2021/2022 du district de la Gironde*

Jean-Luc BIDART
Président de la Commission Football Animation
et à effectif réduit

Philippe DUPIN
Secrétaire de la Commission